

**Session de sensibilisation ‘Ensemble pour mettre fin au travail des enfants dans l’agriculture’  
26 novembre 2025, Hotel Tour Hassan, Rabat**

- Résumé de l’exercice sur [la Feuille de route nationale 8.7](#) -

**Mesure 1.4.4. Mener des actions de sensibilisation des acteurs du monde agricole pour adopter des pratiques agricoles sûres, et des stratégies d’adaptation au climat et éliminer progressivement les dangers et les risques liés au travail pénible comme l’exposition directe ou indirecte, en particulier des enfants, à des substances nocives telles que les pesticides**

Ces actions de sensibilisation peuvent inclure l’organisation de formations et d’ateliers sur les bonnes pratiques agricoles à travers les champs écoles paysans, une veille et un diagnostic phytosanitaire des cultures ainsi qu’un accompagnement technique auprès des producteurs pour l’utilisation sécurisée des produits chimiques, tout en encourageant le recours à des pesticides homologués, de préférence biologiques. Cet accompagnement peut aussi inclure l’entretien et l’utilisation sécurisée des machines agricoles. La sensibilisation aux dangers des pesticides et au travail des enfants peut inclure des campagnes sur l’importance de l’éducation et de la prévention, des posters et affiches dans les centres de proximité, des journées dédiées aux risques encourus par les enfants dans les environnements agricoles y compris sur l’impact de l’exposition des enfants aux dangers des aléas climatiques.

La promotion de l’organisations professionnelle des agriculteurs dans le monde rural à travers des approches comme GET Ahead (formation à la gestion d’entreprises adaptée aux femmes) et My.COOP (formation sur la gestion des coopératives) pour appuyer les coopératives, les groupements d’intérêt économiques et les unions de coopératives.

**Mesure 1.3-1 Elargir, adapter et diversifier les programmes d’apprentissage permettant aux jeunes d’acquérir les compétences nécessaires à leur insertion dans le monde du travail - Mesure 1.3.2. Encourager les partenariats entre les entreprises, l’entraide nationale et les associations de l’Ecole de la Deuxième Chance, Nouvelle Génération, pour augmenter le nombre des jeunes formés dans ces structures**

Le programme de formation par apprentissage de la DERF, destiné à un public à partir de 15 ans, vise à toucher 15 000 bénéficiaires par an grâce à des formations de courte durée conçues pour promouvoir le travail décent. Il poursuit plusieurs objectifs: la professionnalisation des métiers, la lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que le développement des compétences nécessaires pour une meilleure insertion socio-professionnelle. Le programme renforce les capacités des apprenants en HSS (Hygiène, Santé et Sécurité), en droits des travailleurs, en entrepreneuriat, ainsi qu’en soft skills.

L’apprentissage pour les jeunes peut être mis en œuvre à travers les centres de formation par apprentissage, en collaboration avec les fédérations sectorielles, les établissements publics et les organisations professionnelles chargées de dispenser les formations. L’apprentissage doit être adapté aux besoins des jeunes et des secteurs, pour garantir leur pertinence et leur impact. Enfin, il est important d’avoir un cadre protecteur des conditions de travail, notamment à travers des sessions de sensibilisation destinées aux TPE et aux coopératives.